



Traité Troumot

Michna 10 - Chapitre 8

וְכֵן חֲבִית שֶׁל שֶׁמֶן שֶׁנִּשְׁפָּכָה,
מוֹדָה רַבִּי אֱלִיעֶזֶר וְרַבִּי יְהוֹשֻׁעַ שְׂאֵם יָכוֹל לְהִצִּיל מִמֶּנָּה רְבִיעִית
בְּטֶהְרָה, יִצִּיל.
וְאִם לֹא,
רַבִּי אֱלִיעֶזֶר אוֹמֵר:
תֵּרֵד וְתִבָּלַע, וְאֵל יִבְלַעְנָה בִּידָיו:

De même un tonneau d'huile qui s'est renversé, Rabbi Eli'ézer et Rabbi Yehochoua sont d'accord pour dire que s'il peut en garder un quart [de log] en état de pureté, il doit le faire ; sinon, Rabbi Eli'ézer dit : il le laisse descendre et s'absorber dans le sol, mais il n'a pas le droit de s'en enduire les mains.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions